



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – Règlement numéro RA-303-06-2022 sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux

Avis public est donné que lors d'une séance tenue le 12 juillet 2022, le conseil municipal de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté le règlement numéro RA-303-06-2022 sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé à l'hôtel de ville, au 88 rue des Érables, Grenville-sur-la-Rouge où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30, ainsi que le vendredi de 8h30 à 13h00.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

DONNÉ À GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, ce 14 juillet 2022

PUBLIC NOTICE

ENTRY INTO FORCE - By-law number RA-303-06-2022 on the ethics and professional conduct of elected municipal officials

Public notice is given that at a meeting held on July 12, 2022, the municipal council of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge adopted By-law number RA-303-06-2022 on the ethics and professional conduct of elected municipal officials.

Notice is also given that the by-law is deposited at the City Hall, at 88 rue des Érables, Grenville-sur-la-Rouge, where any interested person may take note of it during the hours of office in effect, from Monday to Thursday 8:30 a.m. to 12 p.m. and 1 p.m. to 4:30 p.m., as well as Friday 8:30 a.m. to 1 p.m.

This by-law comes into force on the day of its publication in accordance with the Act.

GIVEN AT GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, this July 14, 2022

Marc Beaulieu
Directeur Général
Director General